

**Assemblée Générale Ordinaire QualiPro-CFI**  
**08 juin 2018**

**Rapport moral et d'orientation**

Ce rapport moral et d'orientations est le troisième que j'ai le plaisir de vous présenter. Il a pour objet de soumettre à l'Assemblée Générale des adhérents QualiPro-CFI le bilan des actions conduites par le Conseil d'Administration, et lui proposer d'adopter les orientations qui le guideront pour l'année qui vient.

Pour mémoire QualiPro-CFI est un organisme de Qualification sous forme associative, qui qualifie des Consultants-formateurs indépendants et les inscrit sur le RP-CFI, le Répertoire Professionnel des CFI.

Rendons néanmoins à la profession ce qui lui revient. La qualification RP-CFI n'est pas née il y a trois ans avec la création de QualiPro-CFI. Elle est l'aboutissement de 37 ans de réflexion sur notre identité professionnelle au sein de plusieurs organisations syndicales partageant l'objectif commun de construire et faire reconnaître le métier de Consultant-formateur indépendant. Initiée en 1981 avec la création de la CSFC<sup>1</sup>, elle s'est concrétisée en 2013 par l'élaboration, au sein du SYCFI<sup>2</sup>, du référentiel-métier sur lequel est adossé le RP-CFI. Mais il fallait, pour que la Qualification RP-CFI soit celle de l'ensemble des professionnels, qu'elle soit attribuée par un organisme indépendant.

*Le RP-CFI a trouvé sa place  
dans le paysage de la FP ...*

*... et a renforcé sa  
crédibilité*

*QualiPro-CFI a sécurisé ses  
procédures et son  
fonctionnement*

**Le RP-CFI est désormais bien positionné** dans le paysage de la Formation Professionnelle et crédible aux yeux des Professionnels CFI et des Pouvoirs publics. Nous comptons près de 150 CFI qualifiés inscrits sur le Répertoire Professionnel dont une dizaine a vu sa qualification renouvelée après 3 ans de présence, et le RP-CFI est inscrit sur la liste des labels Qualité du CNEFOP. Il reste à le faire mieux connaître des acheteurs de formation pour lesquels il représente une référence fiable de professionnels compétents.

**Le process de qualification a été sécurisé.** Au cours de l'année écoulée, nous avons été victimes de notre succès et avons renforcé les instances de qualification afin de pouvoir faire face au traitement des candidatures dans un délai raisonnable. Soulignons aussi le fort investissement du bureau, qui en a assuré la logistique et mérite d'être renforcé. Notre objectif reste de présenter à la Commission de Qualification une candidature administrativement conforme sous un délai maximum de 3 mois. L'autre enjeu est de créer les conditions d'une sollicitation raisonnable des bénévoles investis dans la procédure de Qualification. La charge de travail est aujourd'hui répartie sur 12 instructeurs-trices et sur sept membres CFI de la Commission de Qualification.

*Le dossier de candidature a été clarifié et simplifié*

*Nous avons anticipé les nouvelles contraintes législatives*

*Objectif n°1 : Pérenniser*

Nous avons également revisité la procédure de candidature et l'avons rendue à la fois plus claire pour les candidats, et plus rigoureuse au regard de nos exigences. En effet l'intégration à l'été 2015 des éléments liés au décret qualité avait alourdi cette procédure.

Il nous fallait supprimer un certain nombre de doublons et redonner au Guide de constitution du dossier de candidature sa cohérence initiale. Depuis le 03 avril, le nouveau process et le Guide de constitution du dossier de candidature ont fait peau neuve. Le processus de renouvellement (à l'issue des 3 ans de qualification) est, lui-aussi, en cours d'harmonisation.

Enfin, nous avons complété et renforcé nos procédures générales afin d'anticiper une probable demande d'accréditation comme organisme certificateur telle qu'envisagée par le *projet de loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel*.

Nous ne devons néanmoins pas nous laisser endormir par ce bilan satisfaisant, et rester attentifs à réduire nos fragilités à l'interne, et à nous préserver des risques objectifs de notre environnement.

Aussi, nous vous proposons de nous fixer les orientations suivantes pour l'année 2018-2019 :

### **1 - PÉRENNISER LE FONCTIONNEMENT INTERNE**

Nous considérons que les professionnels qualifiés sont les mieux placés pour qualifier leurs pairs et il convient de pérenniser ce modèle assumé fondé sur le bénévolat de toutes les fonctions liées au process de qualification. De même, les instances associatives qui gèrent le dispositif demandent à être renforcées, afin que la pérennité du RP-CFI ne dépende pas de la motivation de l'équipe pionnière, mais soit garantie par un renouvellement régulier des acteurs. De ce fait, nous devons veiller à une transmission efficiente et permanente.

### **2 - DÉVELOPPER UNE COMMUNICATION EFFICIENTE**

Les nouvelles dispositions législatives entraînent un essor du marché de la certification des professionnels de la formation que des organismes de qualification marchands investissent. C'est légitime. Ce qui l'est moins, c'est que certains d'entre eux pensent servir leurs intérêts en discréditant sur les réseaux sociaux le RP-CFI.

*Objectif n°2 :  
Communiquer*

Nous n'avons pas vocation à faire de même car nos arguments sont suffisamment pertinents et se suffisent à eux-mêmes pour promouvoir le RP-CFI et laisser les CFI choisir la certification qui leur conviendra le mieux.

Encore faut-il que nous communiquions de façon efficiente. A cet effet, nous avons mis en place une Equip'Com structurée pour l'instant autour de trois supports : *Les brèves du RP-CFI*, adressé le 1<sup>er</sup> de chaque mois à tous les acteurs internes, la parution mensuelle d'un article d'information à vocation externe, dans l'espace *Actualités* du site, et notre profil LinkedIn compte désormais près de 500 relations. Merci à Catherine, Isabelle, Alastair, Philippe, Luc et tous les autres. Cette équipe a besoin d'être renforcée, ces informations relayées, et nos supports de communication renforcés. Suivez-nous à votre tour !<sup>3</sup>

### **3 – VALORISER LE RP-CFI AUPRES DES ACHETEURS**

Cette action, déjà envisagée sur le précédent exercice n'a pu être mise en œuvre. Elle est pourtant indispensable. Au-delà de son intérêt pour répondre aux exigences règlementaires et législatives, le RP-CFI a comme vocation première d'identifier et de rendre visible les professionnels qualifiés. Au-delà de certifier les CFI au regard de critères normatifs de Qualité, démarche à laquelle nous adhérons pleinement, **notre raison d'être est de qualifier** les professionnels au regard d'un référentiel de compétences opérationnelles couvrant l'ensemble des domaines qu'un CFI doit maîtriser. Qui peut le plus, peut le moins. Certification et qualification ne s'opposent pas mais se complètent, et le RP-CFI est le seul label à intégrer les deux approches.

Nous avons le devoir de distinguer publiquement les CFI qualifiés, inscrits au RP-CFI, et de les promouvoir auprès de leurs clients.

*Objectif n°3 : Valoriser le  
RP-CFI et les CFI qualifiés*

Je veux en conclusion vous dire le plaisir qui fut le mien de conduire durant ces trois ans ce projet collectif au service de la profession de CFI, et rendre hommage aux pionniers dont certains vont continuer l'aventure et transmettre à leur tour, et d'autres laisser la place à de plus jeunes qui sauront faire en sorte que le RP-CFI reste en phase avec les évolutions sociétales, au premier rang desquels le développement des compétences individuelles. Là est le point fort des Consultants-formateurs indépendants.

---

<sup>1</sup> CSFC : Chambre Syndicale des Formateurs Consultants

<sup>2</sup> SYCFI : Syndicat professionnel des consultants-formateurs indépendants.

<sup>3</sup> Twitter : @RPCFI ; LinkedIn : [www.linkedin.com/in/rpcfi/](http://www.linkedin.com/in/rpcfi/) ; site : [consultants-formateurs-qualifies.org/](http://consultants-formateurs-qualifies.org/)